

RCS : BAYONNE Code greffe : 6401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1985 B 00004 Numéro SIREN : 331 377 036 Nom ou dénomination : NA PALI

Ce dépôt a été enregistré le 22/05/2023 sous le numéro de dépôt 3104

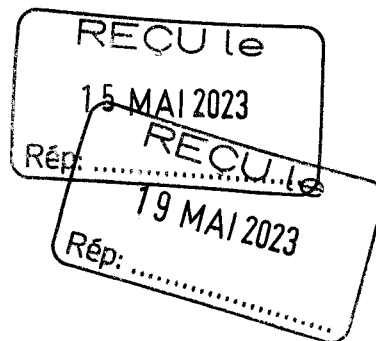
NA PALI

Société par actions simplifiées

Au capital de 5 067 884 euros

Siège social : 162 rue Belharra 64500 ST JEAN DE LUZ

331 377 036 RCS BAYONNE



BILAN

COMPTE DE RÉSULTAT

ANNEXE

AU 31 OCTOBRE 2022

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le Directeur général

Bilan actif

BILAN-ACTIF	Brut	Exercice N Amort.	Net	Exercice N-1 Net
Capital souscrit non appelé (I)	0		0	0
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de développement	0	0	0	0
Concessions, brevets et droits similaires	43 044 522	25 114 148	17 930 375	18 151 309
Fonds commercial	6 894 477	1 937 840	4 956 637	5 181 537
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Avances sur immobilisations incorporelles	0	0	0	0
TOTAL Immobilisations Incorporelles	49 938 999	27 051 987	22 887 012	23 332 846
Terrains	0	0	0	0
Constructions	1 493 795	894 953	598 842	368 208
Installations techniques, matériel	255 295	246 677	8 618	11 147
Autres immobilisations corporelles	5 735 354	4 873 012	862 342	775 248
Immobilisations en cours	5 520 366	0	5 520 366	4 659 508
Avances et acomptes	0	0	0	0
TOTAL Immobilisations corporelles	13 004 810	6 014 643	6 990 167	5 814 111
Participations selon la méthode de meq	0	0	0	0
Autres participations	132 650 616	9 987 560	122 663 056	122 663 056
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	2 141 375	0	2 141 375	2 459 224
TOTAL Immobilisations financières	134 791 991	9 987 560	124 804 431	125 122 280
Total Actif Immobilisé (II)	197 735 800	43 054 190	154 681 610	154 269 236
Matières premières, approvisionnements	0	0	0	0
En cours de production de biens	0	0	0	0
En cours de production de services	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
Marchandises	47 411 592	3 090 543	44 321 049	56 711 507
TOTAL Stock	47 411 592	3 090 543	44 321 049	56 711 507
Avances et acomptes versés sur commandes	253 908	0	253 908	2 930 585
Clients et comptes rattachés	25 823 103	2 615 303	23 207 800	20 839 364
Autres créances	132 753 161	1 921 324	130 831 837	121 039 839
Capital souscrit et appelé, non versé	0	0	0	0
TOTAL Créances	158 830 172	4 536 627	154 293 545	144 809 788
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
dont actions propres:				
Disponibilités	26 152 573	0	26 152 573	31 467 448
TOTAL Disponibilités	26 152 573	0	26 152 573	31 467 448
Charges constatées d'avance	3 323 187	0	3 323 187	5 077 816
Total Actif Circulant (III)	235 717 523	7 627 170	228 090 354	238 066 559
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	774 375		774 375	844 457
Prime de remboursement des obligations (V)	0		0	0
Ecart de conversion actif (VI)	8 657 447		8 657 447	5 620 626
Total Général (I à VI)	442 885 145	50 681 360	392 203 785	398 800 878

Bilan passif

BILAN-PASSIF		Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel	dont versé : 5 067 884	5 067 884	5 067 884
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		83 943 138	83 943 138
Ecarts de réévaluation	dont écart d'équivalence 0	0	0
Réserve légale		506 789	506 789
Réserves statutaires ou contractuelles		0	0
Réserves réglementées	dont réserve des prov. fluctuation des cours : 0	0	0
Autres réserves	dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes : 0	0	0
TOTAL Réserves		506 789	506 789
Report à nouveau		-47 530 722	-28 853 114
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		-4 490 978	-18 677 609
Subventions d'investissement		423 744	587 774
Provisions réglementées		0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)		37 919 856	42 574 864
Produit des émissions de titres participatifs		0	0
Avances conditionnées		0	0
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		0	0
Provisions pour risques		12 256 680	11 269 586
Provisions pour charges		0	0
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)		12 256 680	11 269 586
Emprunts obligataires convertibles		56 756	51 692
Autres emprunts obligataires		0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		50 000 000	50 000 000
Emprunts et dettes financières divers	dont emprunts participatifs : 0	63 009 010	62 862 080
TOTAL Dettes financières		113 065 766	112 913 772
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		47 613 317	58 846 105
Dettes fiscales et sociales		14 417 716	16 958 700
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0	0
Autres dettes		165 758 197	154 504 882
TOTAL Dettes d'exploitation		227 789 229	230 309 687
Produits constatés d'avance		355 145	1 562 515
TOTAL DETTES (IV)		341 210 141	344 785 974
Ecart de conversion Passif (V)		817 109	170 455
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)		392 203 785	398 800 878

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT		Exercice N		Exercice N-1
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	89 355 548	217 225 789	306 581 337	252 227 201
Production vendue biens	0	0	0	0
Production vendue services	2 295 782	0	2 295 782	1 331 776
Chiffres d'affaires nets	91 651 330	217 225 789	308 877 119	253 558 977
Production stockée			0	0
Production immobilisée			0	0
Subventions d'exploitation			0	0
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			78 904 225	101 295 402
Autres produits			16 879 836	4 226 799
Total des produits d'exploitation (I)			404 661 180	359 081 179
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			151 313 146	123 253 549
Variation de stock (marchandises)			-5 037 058	10 582 830
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			14 269 737	15 316 980
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-2 047 701	-2 342 112
Autres achats et charges externes			142 944 875	115 301 079
Impôts, taxes et versements assimilés			2 276 146	2 246 147
Salaires et traitements			33 093 729	36 115 386
Charges sociales			12 105 566	11 956 422
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements Dotations aux provisions	6 518 345	5 651 026
	Sur actif circulant : dotations aux provisions		0	0
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		5 787 598	17 947 969
Autres charges			10 666 218	10 251 290
Total des charges d'exploitation (II)			405 612 161	373 413 109
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-950 981	-14 331 931
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			0	0
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			0	0
Produits financiers de participations			596 405	610 518
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			3 626	3 281
Autres intérêts et produits assimilés			1 813 193	90 007
Reprises sur provisions et transferts de charges			0	0
Différences positives de change			0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0
Total des produits financiers (V)			2 413 223	703 806
Dotations financières aux amortissements et provisions			0	0
Intérêts et charges assimilées			8 501 323	7 458 801
Différences négatives de change			0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0
Total des charges financières (VI)			8 501 323	7 458 801
RÉSULTAT FINANCIER			-6 088 100	-6 754 995
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			-7 039 081	-21 086 926

Compte de résultat (suite)

COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 870 337	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital	270 173	3 239 982
Reprises sur provisions et transferts de charges	687 396	0
Total des produits exceptionnels (VII)	3 827 906	3 239 982
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	504 529	436 026
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	796 402	394 637
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	0	0
Total des charges exceptionnelles (VIII)	1 300 931	830 663
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	2 526 975	2 409 319
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	0	0
Impôts sur les bénéfices (X)	-21 128	2
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	410 902 309	363 024 967
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	415 393 287	381 702 576
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	-4 490 978	-18 677 609

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

NA PALI SAS

Les informations ci-après constituent l'annexe au Bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/10/2022

dont le total est 392 203 785 € et le résultat s'élève à -4 490 978 €

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/11/2021 au 31/10/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

I. Faits caractéristiques

1.1 Achat Activité

En date du 28 octobre 21, l'associé unique a pris les décisions ci-dessous :

Résiliation partielle des contrats de distribution signés le 1er novembre 2015 pour des produits des marques Quiksilver et Roxy avec certaines filiales européennes dans le but d'une reprise en direct par la société Na Pali des droits de distribution e-commerce accordés jusqu'à présent aux filiales européennes. Le retrait du droit de distribution e-commerce des différentes filiales européennes a été fait en contrepartie d'une compensation versée par la société Na Pali.

Résiliation totale du contrat de distribution signé le 1er novembre 2015 avec la filiale irlandaise Namotu pour les produits des marques Quiksilver et Roxy dans le but d'une reprise en direct par la société des droits de distribution e-commerce ainsi que la distribution wholesale.

1.2 Transfert Activité

Au cours de cet exercice et en vue de continuer la rationalisation des opérations du Groupe, Na Pali a cédé l'activité Wholesale des marques Billabong, Rvca et Element à ses différentes filiales européennes. A ce titre, la société Na Pali a comptabilisé un profit de cession de 2,8 M€ dans les comptes clos le 31 octobre 22.

1.3 Contrôle fiscal

Na Pali a fait l'objet d'une vérification portant sur la période du 01/11/2017 au 31/10/2020, ainsi que les périodes allant du 01/11/2013 au 31/10/2017 en vertu du 6e alinéa de l'article L.169 du LPF à partir du 15 septembre 2021 par la Direction des Vérifications Nationales et Internationales (DVNI).

A l'issue de la vérification de comptabilité, Na Pali a reçu une proposition de rectification en date du 28 juillet 2022.

Dans sa réponse à la proposition de rectification adressée à la DVNI le 29 septembre 2022, Na Pali a partiellement contesté les redressements.

En date du 8 novembre 2022, Na Pali a reçu la réponse aux observations du contribuable l'informant que l'ensemble des rectifications non acceptées par la Société, ont été abandonnées par la DVNI.

Les conséquences financières du contrôle fiscal ont été les suivantes :

- Les redressements portant sur la déductibilité fiscale des provisions ont eu pour conséquence une correction temporaire des déficits de Napali à hauteur :

* 176 487 euros au titre du 31/10/2018

* 1 907 883 euros au titre du 31/10/2019

* 3 603 787 euros au titre du 31/10/2020

- Na Pali a par ailleurs subi un rappel de CVAE de 6074 € incluant 233 € d'intérêt de retard.

- Na Pali a enfin demandé le bénéfice de l'article L62 A du Livre des Procédures Fiscales pour que les sommes qualifiées de revenus distribués et afférentes aux rectifications portant sur la répartition des revenus générés par l'activité E-Commerce, ne soient pas soumises à la retenue à la source ainsi qu'aux pénalités afférentes. Les sommes qualifiées de revenus réputés distribués ont ainsi été rapatriées au profit de Na Pali auprès des filiales de distribution au mois d'octobre 2022 pour un montant de 371 692 Euros.

1.4 Plan Social et Economique

En avril 2022, la DRETTS a homologué le document unilatéral portant sur le plan de sauvegarde de l'emploi suite à la réorganisation du service produits de la marque Quiksilver.

Ce plan prévoit la suppression de 27 postes et les licenciements de 17 personnes- Une provision a été comptabilisée dans les comptes à hauteur de 1 600 k€.

1.5 Autres produits

En Octobre 2022, suite au retour à meilleure fortune de la société affiliée Cariboo, Na Pali a perçu le remboursement de créances ayant fait l'objet d'abandons de créances pour 1 800 000€.

II. Financement

En date du 24 août 2020, Na Pali a signé avec la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, la Banque Populaire Centre Aquitaine et la Société Générale un prêt Garanti par l'Etat d'un montant de 50 M€ au taux Euribor 12 mois +0,50%. La date de remboursement finale a été prorogée de 5 ans, soit jusqu'au 3 septembre 2026 avec échéances semestrielles de 6,25m€ à compter de mars 2023.

Concomitamment, ses lignes de découvert antérieurement plafonnées à 12 M€ ont diminuées de 10 M€ et s'établissent désormais à 2 M€

De plus, le contrat Club Deal signé en 2016 avec nos partenaires financiers a été étendu jusqu'au 30 juin 2023.

III. Evènements post clôture

3.1 Achat Activités

En date du 31 janvier 2023, l'associé unique a pris la décision ci-dessous :

Résiliation totale du contrat de distribution signé avec la filiale finlandaise Fisträ pour les produits des marques Quiksilver, Roxy, Billabong, Rvca et Element afin d'une reprise en direct par la société des droits de distribution wholesale.

3.2 Autres

En date du 31 mars, Authentic Brands Group (ABG) est entré dans une période d'exclusivité et a fait une offre ferme d'achat de Boardriders Inc. sous réserve de la consultation de certains représentants du personnel de Boardriders et à certaines conditions réglementaires de clôture et approbations.

La finalisation de la transaction prendra environ trois à six mois.

IV. Continuité d'exploitation

La société a procédé à une mise à jour de ses prévisions de trésorerie en intégrant son nouveau plan de financement et ses nouvelles hypothèses de croissance, au mieux des informations disponibles à date.

La société bénéficie du soutien financier de sa maison mère Boardriders Inc. jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2023.

La direction estime que l'application du principe comptable de continuité d'exploitation pour l'arrêté des comptes du 31 octobre 2022 reste appropriée.

V. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément au règlement comptable de l'Autorité des normes comptables ANC 2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

5.1 Immobilisations incorporelles

Le prix d'achat des progiciels informatiques est porté à ce poste. Ils sont amortis conformément aux dispositions fiscales en vigueur sur une durée pouvant aller de un an à trois ans, selon la nature des progiciels.

Les fonds commerciaux sont comptabilisés selon leur prix d'acquisition. Une dotation de dépréciation est inscrite en comptabilité lorsque la valeur du fonds est inférieure à sa valeur nette comptable.

5.2 Immobilisations corporelles

Les éléments corporels sont évalués :

- à leur coût d'acquisition, qui correspond au prix d'achat majoré des frais accessoires (biens acquis à titre onéreux)
- à leur coût de production (biens produits),
- à leur valeur vénale (biens acquis à titre gratuit).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire, en fonction de leur durée d'usage :

Construction	Linéaire	5 à 30 ans
Agencement & aménagement des constructions	Linéaire	5 à 30 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	2 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	2 à 10 ans
Matériel industriel	Linéaire	1 à 10 ans

5.3 Participations et autres titres immobilisés

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, hors frais d'acquisition.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

5.4 Stocks

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les intérêts des emprunts dédiés à la production sont toujours exclus de la valorisation des stocks

Lorsque la valeur brute déterminée suivant les modalités précédentes est supérieure au cours du jour ou à la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, une dépréciation des stocks est comptabilisée pour le montant de la différence.

5.5 Créances clients et dépréciations

Les créances clients sont enregistrées en fonction de l'incoterm de livraison des marchandises. Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les créances échues depuis plus de 90 jours (hors contentieux et redressement judiciaire), ainsi que les clients contentieux et les clients en redressement judiciaire, quelque soit leur ancienneté, sont provisionnés pour la totalité de leur créances, diminuée de la part couverte par l'assurance crédit.

Le Factor représente au 31 octobre 2022 la somme de 8 651 522 €.

5.6 Créances et dettes

Les créances et dettes sont telles qu'elles apparaissent dans le tableau "état des échéances des créances et dettes" annexé ci-après.

Na Pali a mis en place depuis le 31 octobre 2006 une nouvelle méthode de prix de transfert à ses filiales de distribution et ses magasins de détail. Compte tenu de la très forte dépendance des filiales (directes et indirectes) vis-à-vis de Na Pali, tant au niveau commercial qu'au niveau administratif, il a été décidé de garantir aux filiales un résultat avant éléments exceptionnels indexé sur le chiffre d'affaires.

5.7 Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan représentent la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant les modalités énoncées ci-avant.

La contrepartie des provisions réglementées est comptabilisée en charges exceptionnelles, au poste "Dotations aux provisions réglementées - Amortissements dérogatoires".

5.8 Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur à la clôture de l'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et des créances en devises à la fin de l'exercice est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risque.

5.9 Couvertures à terme et écarts de conversion

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice pour la partie non couverte par un contrat ferme de vente ou d'achat de devises à terme. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises au cours de clôture est portée au bilan en "écart de conversion" actif ou passif.

Ecart de conversion actif au 31/10/2022	8 657 447 €
---	-------------

Engagements à terme relatifs aux devises au 31/10/2022	163 444 279 €
--	---------------

Il s'agit des contrats à terme dont les échéances sont comprises entre novembre 2022 et octobre 2023. Les pertes et gains de change sont comptabilisés en fonction de l'écart entre le cours de réalisation de chaque opération de change et le cours moyen de couverture utilisé pour la comptabilisation des achats et des ventes.

5.11 Effectifs

L'effectif moyen du personnel sur l'exercice 2022 est de :	679
L'effectif moyen du personnel sur l'exercice N-1 est de :	715

5.12 Impôt sur les sociétés

NA PALI fait partie de l'intégration fiscale dont la tête d'intégration est Pilot SAS depuis le 1er novembre 2005. Les relations entre la société mère Pilot et la filiale sont régies par une convention d'intégration fiscale.

Crédit d'impôt:

Au titre du 31/10/2022, Na Pali n'a comptabilisé aucune créance vis-à-vis de PILOT, tête de l'intégration fiscale.

5.13 Comptes consolidés

Les comptes de NA PALI SAS sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes de Boardirders Inc, société de droit américain domiciliée 5600 Argosy Circle # 100, HUNTINGTON BEACH, CA 92649.

5.14 Engagement de retraite

La provision des indemnités de départ à la retraite est comptabilisée en engagement hors bilan.

Entreprise

Personnel concerné : Cadres Dirigeants, Cadres, TAM, Employés et Ouvriers

Convention Collective : HABILLEMENT (Industries de l)

Masse salariale : 29 804 117 €

Evolution des salaires :

*Cadres Dirigeants: 2%

*Cadres: 2%

*TAM: 2%

*Employés: 2%

Valeur du fonds existant au 31/10/2022: 669 432 €

Taux de rotation du personnel (turn over) :

- Cadres Dirigeants : Tranche d'âge Turn over
De 14 ans à 62 ans 10,99 %

- Cadres : Tranche d'âge Turn over
De 14 ans à 62 ans 10,99 %

- TAM : Tranche d'âge Turn over
De 14 ans à 62 ans 10,99 %

- Employés : Tranche d'âge Turn over
De 14 ans à 62 ans 10,99 %

- Ouvriers : Tranche d'âge Turn over
De 14 ans à 62 ans 10,99 %

Hypothèses

Date d'effet : 31 octobre 2022

Mode de départ à la retraite : Départ à l'initiative du salarié

Taux moyen de charges sociales : 41 %

Table de mortalité pour l'actualisation : TH00-02 pour les hommes et TF00-02 pour les femmes

Taux d'évolution estimée du PASS : 2,00 %

Méthode de calcul : Prospective

Méthode d'amortissement : Amortissement immédiat de la totalité des droits acquis

Gestion financière : en euros

Taux de rémunération net du fonds* : ,57 %

Frais sur versements : 1 %

Frais sur encours : 0,90 %

*Ce taux est fourni à titre indicatif. Le taux de rémunération dépend des fluctuations des marchés financiers sans garantie de rémunération minimum.

5.15 Engagement hors bilan

a) Engagements donnés:

Octroi de deux cautions auprès de la BNP Paribas et Crédit Agricole pour sa filiale indirecte espagnole Boardriders Trading Espana à hauteur de 313 291 €.

b) Engagements reçus:

La société a accordé à ses filiales depuis l'exercice 1997/1998 plusieurs abandons de créances avec clause de retour à meilleur fortune. Au 31 octobre 2022, le cumul de ces abandons s'élève à 5 587 391 €.

Garantie reçue de la banque Société Générale pour le paiement des sommes dues à la Direction Générale des Douanes au titre des droits et taxes pour un montant de 500 000 €.

Effectifs

Effectif	Effectif moyen salarié		Effectif moyen mis à la disposition de l'entreprise		Effectif moyen global	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Mandataire						
Ingénieurs et Cadres	298	291			0	0
Agents de maîtrise	226	230			298	291
Employés et techniciens	174	237			226	230
Ouvriers					174	237
Autres					0	0
					0	0
TOTAL	698	758	0	0	698	758

L'effectif moyen du personnel est de :

679

NA PALI
Société par actions simplifiée
au capital de 5 067 884 euros
Siège social : 162 rue Belharra -64500 Saint Jean de Luz
331 377 036 RCS BAYONNE

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 28 AVRIL 2023

**DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2022**

DEUXIEME DECISION

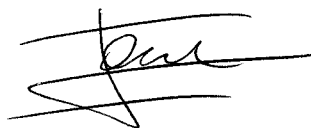
L'associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 octobre 2022 s'élevant à - 4 490 978 euros au compte "report à nouveau", lequel s'élèvera ainsi à -52 021 700 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seront de 37 919 856 euros.

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme

Le Directeur général
M. Nicolas Foulet



NA PALI

Société par actions simplifiée

162, rue Belharra

64500 Saint Jean de Luz

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 octobre 2022

NA PALI

Société par actions simplifiée

162, rue Belharra

64500 Saint Jean de Luz

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 octobre 2022

À l'associé unique de la société NA PALI

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société NA PALI relatifs à l'exercice clos le 31 octobre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.



Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er novembre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'évaluation des titres de participation, des stocks et des créances.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bordeaux, le 21 avril 2023

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Stéphane LEMANISSIER

COMPTES ANNUELS

NA PALI SAS

Société par actions simplifiées

162 rue Belharra 64500 Saint-Jean-de-Luz

DATE DE CLOTURE : 31/10/2022

Bilan actif

BILAN-ACTIF		Exercice N		Exercice N-1	
	Brut	Amort.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (I)	0		0	0	
Frais d'établissement	0	0	0	0	
Frais de développement	0	0	0	0	
Concessions, brevets et droits similaires	43 044 522	25 114 148	17 930 375	18 151 309	
Fonds commercial	6 894 477	1 937 840	4 956 637	5 181 537	
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0	
Avances sur immobilisations incorporelles	0	0	0	0	
TOTAL immobilisations incorporelles	49 938 999	27 051 987	22 887 012	23 332 846	
Terrains	0	0	0	0	
Constructions	1 493 795	894 953	598 842	368 208	
Installations techniques, matériel	255 295	246 677	8 618	11 147	
Autres immobilisations corporelles	5 735 354	4 873 012	862 342	775 248	
Immobilisations en cours	5 520 366	0	5 520 366	4 659 508	
Avances et acomptes	0	0	0	0	
TOTAL immobilisations corporelles	13 004 810	6 014 643	6 990 167	5 814 111	
Participations selon la méthode de meq	0	0	0	0	
Autres participations	132 650 616	9 987 560	122 663 056	122 663 056	
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0	
Autres titres immobilisés	0	0	0	0	
Prêts	0	0	0	0	
Autres immobilisations financières	2 141 375	0	2 141 375	2 459 224	
TOTAL immobilisations financières	134 791 991	9 987 560	124 804 431	125 122 280	
Total Actif Immobilisé (II)	197 735 800	43 054 190	154 681 610	154 269 236	
Matières premières, approvisionnements	0	0	0	0	
En cours de production de biens	0	0	0	0	
En cours de production de services	0	0	0	0	
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0	
Marchandises	47 411 592	3 090 543	44 321 049	56 711 507	
TOTAL Stock	47 411 592	3 090 543	44 321 049	56 711 507	
Avances et acomptes versés sur commandes	253 908	0	253 908	2 930 585	
Clients et comptes rattachés	25 823 103	2 615 303	23 207 800	20 839 364	
Autres créances	132 753 161	1 921 324	130 831 837	121 039 839	
Capital souscrit et appelé, non versé	0	0	0	0	
TOTAL Créances	158 830 172	4 536 627	154 293 545	144 809 788	
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0	
dont actions propres:					
Disponibilités	26 152 573	0	26 152 573	31 467 448	
TOTAL Disponibilités	26 152 573	0	26 152 573	31 467 448	
Charges constatées d'avance	3 323 187	0	3 323 187	5 077 816	
Total Actif Circulant (III)	235 717 523	7 627 170	228 090 354	238 066 559	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	774 375		774 375	844 457	
Prime de remboursement des obligations (V)	0		0	0	
Ecart de conversion actif (VI)	8 657 447		8 657 447	5 620 626	
Total Général (I à VI)	442 885 145	50 681 360	392 203 785	398 800 878	

Bilan passif

BILAN-PASSIF		Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel	dont versé : 5 067 884	5 067 884	5 067 884
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		83 943 138	83 943 138
Ecarts de réévaluation	dont écart d'équivalence 0	0	0
Réserve légale		506 789	506 789
Réserve statutaires ou contractuelles		0	0
Réserve réglementées	dont réserve des prov. fluctuation des cours : 0	0	0
Autres réserves	dont réserve achat d'ouvrages originales d'artistes : 0	0	0
TOTAL Réserves		506 789	506 789
Report à nouveau		-47 530 722	-28 853 114
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		-4 490 978	-18 677 609
Subventions d'investissement		423 744	587 774
Provisions réglementées		0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)		37 919 856	42 574 864
Produit des émissions de titres participatifs		0	0
Avances conditionnées		0	0
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		12 256 680	11 269 586
Provisions pour risques		0	0
Provisions pour charges		12 256 680	11 269 586
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)		12 256 680	11 269 586
Emprunts obligataires convertibles		56 756	51 692
Autres emprunts obligataires		0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		50 000 000	50 000 000
Emprunts et dettes financières	dont emprunts participatifs : 0	63 009 010	62 862 080
divers		113 065 766	112 913 772
TOTAL Dettes financières		113 065 766	112 913 772
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		47 613 317	58 846 105
Dettes fiscales et sociales		14 417 716	16 958 700
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0	0
Autres dettes		165 758 197	154 504 882
TOTAL Dettes d'exploitation		227 789 229	230 309 687
Produits constatés d'avance		355 145	1 562 515
TOTAL DETTES (IV)		341 210 141	344 785 974
Ecarts de conversion Passif (V)		817 109	170 455
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)		392 203 785	398 800 878

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT		Exercice N			Exercice N-1
	France	Exportation	Total		
Ventes de marchandises	89 355 548	217 225 789	306 581 337		252 227 201
Production vendue biens	0	0	0		0
Production vendue services	2 295 782	0	2 295 782		1 331 776
Chiffres d'affaires nets	91 651 330	217 225 789	308 877 119		253 558 977
Production stockée			0		0
Production immobilisée			0		0
Subventions d'exploitation			0		0
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			78 904 225		101 295 402
Autres produits			16 879 836		4 226 799
Total des produits d'exploitation (I)			404 661 180		359 081 179
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			151 313 146		123 253 549
Variation de stock (marchandises)			-5 037 058		10 582 830
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			14 269 737		15 316 980
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-2 047 701		-2 342 112
Autres achats et charges externes			142 944 875		115 301 079
Impôts, taxes et versements assimilés			2 276 146		2 246 147
Salaires et traitements			33 093 729		36 115 386
Charges sociales			12 105 566		11 956 422
Dotations d'exploitation			6 518 345		5 651 026
sur immobilisations		Dotations aux amortissements	0		0
Dotations aux provisions			0		0
Sur actif circulant : dotations aux provisions			5 787 598		17 947 969
Pour risques et charges : dotations aux provisions			10 666 218		10 251 290
Autres charges			33 721 560		27 132 544
Total des charges d'exploitation (II)			405 612 161		373 413 109
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-950 981		-14 331 931
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			0		0
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			0		0
Produits financiers de participations			596 405		610 518
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			3 626		3 281
Autres intérêts et produits assimilés			1 813 193		90 007
Reprises sur provisions et transferts de charges			0		0
Différences positives de change			0		0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			0		0
Total des produits financiers (V)			2 413 223		703 806
Dotations financières aux amortissements et provisions			0		0
Intérêts et charges assimilées			8 501 323		7 458 801
Différences négatives de change			0		0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			0		0
Total des charges financières (VI)			8 501 323		7 458 801
RÉSULTAT FINANCIER			-6 088 100		-6 754 995
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			-7 039 081		-21 086 926

Compte de résultat (suite)

COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice N	Exercice N-1
	2 870 337	0
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	270 173	3 239 982
Produits exceptionnels sur opérations en capital	687 396	0
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels (VII)	3 827 906	3 239 982
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	504 529	436 026
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	796 402	394 637
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	0	0
Total des charges exceptionnelles (VIII)	1 300 931	830 663
	2 526 975	2 409 319
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	0	0
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	-21 128	2
Impôts sur les bénéfices (X)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	410 902 309	363 024 987
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	415 393 287	381 702 576
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	-4 490 978	-18 677 609

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

NA PALI SAS

Les informations ci-après constituent l'annexe au Bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/10/2022

dont le total est 392 203 785 € et le résultat s'élève à -4 490 978 €

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/11/2021 au 31/10/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

I. Faits caractéristiques

1.1 Achat Activité

En date du 28 octobre 21, l'associé unique a pris les décisions ci-dessous :

Résiliation partielle des contrats de distribution signés le 1er novembre 2015 pour des produits des marques Quiksilver et Roxy avec certaines filiales européennes dans le but d'une reprise en direct par la société Na Pali des droits de distribution e-commerce accordés jusqu'à présent aux filiales européennes. Le retrait du droit de distribution e-commerce des différentes filiales européennes a été fait en contrepartie d'une compensation versée par la société Na Pali.

Résiliation totale du contrat de distribution signé le 1er novembre 2015 avec la filiale irlandaise Namotu pour les produits des marques Quiksilver et Roxy dans le but d'une reprise en direct par la société des droits de distribution e-commerce ainsi que la distribution wholesale.

1.2 Transfert Activité

Au cours de cet exercice et en vue de continuer la rationalisation des opérations du Groupe, Na Pali a cédé l'activité Wholesale des marques Billabong, Rvca et Element à ses différentes filiales européennes. A ce titre, la société Na Pali a comptabilisé un profit de cession de 2,8 M€ dans les comptes clos le 31 octobre 22.

1.3 Contrôle fiscal

Na Pali a fait l'objet d'une vérification portant sur la période du 01/11/2017 au 31/10/2020, ainsi que les périodes allant du 01/11/2013 au 31/10/2017 en vertu du 6e alinéa de l'article L.169 du LPF à partir du 15 septembre 2021 par la Direction des Vérifications Nationales et Internationales (DVNI).

A l'issue de la vérification de comptabilité, Na Pali a reçu une proposition de rectification en date du 28 juillet 2022.

Dans sa réponse à la proposition de rectification adressée à la DVNI le 29 septembre 2022, Na Pali a partiellement contesté les redressements.

En date du 8 novembre 2022, Na Pali a reçu la réponse aux observations du contribuable l'informant que l'ensemble des rectifications non acceptées par la Société, ont été abandonnées par la DVNI.

Les conséquences financières du contrôle fiscal ont été les suivantes :

- Les redressements portant sur la déductibilité fiscale des provisions ont eu pour conséquence une correction temporaire des déficits de Napali à hauteur :

- * 176 487 euros au titre du 31/10/2018
- * 1 907 883 euros au titre du 31/10/2019
- * 3 603 787 euros au titre du 31/10/2020

- Na Pali a par ailleurs subi un rappel de CVAE de 6074 € incluant 233 € d'intérêt de retard.

- Na Pali a enfin demandé le bénéfice de l'article L62 A du Livre des Procédures Fiscales pour que les sommes qualifiées de revenus distribués et afférentes aux rectifications portant sur la répartition des revenus générés par l'activité E-Commerce, ne soient pas soumises à la retenue à la source ainsi qu'aux pénalités afférentes. Les sommes qualifiées de revenus réputés distribués ont ainsi été rapatriées au profit de Na Pali auprès des filiales de distribution au mois d'octobre 2022 pour un montant de 371 692 Euros.

1.4 Plan Social et Economique

En avril 2022, la DRETTS a homologué le document unilatéral portant sur le plan de sauvegarde de l'emploi suite à la réorganisation du service produits de la marque Quiksilver.

Ce plan prévoit la suppression de 27 postes et les licenciements de 17 personnes- Une provision a été comptabilisée dans les comptes à hauteur de 1 600 k€.

1.5 Autres produits

En Octobre 2022, suite au retour à meilleure fortune de la société affiliée Cariboo, Na Pali a perçu le remboursement de créances ayant fait l'objet d'abandons de créances pour 1 800 000€.

II. Financement

En date du 24 août 2020, Na Pali a signé avec la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, la Banque Populaire Centre Aquitaine et la Société Générale un prêt Garanti par l'Etat d'un montant de 50 M€ au taux Euribor 12 mois +0,50%. La date de remboursement finale a été prorogée de 5 ans, soit jusqu'au 3 septembre 2026 avec échéances semestrielles de 6,25m€ à compter de mars 2023.

Concomitamment, ses lignes de découvert antérieurement plafonnées à 12 M€ ont diminuées de 10 M€ et s'établissent désormais à 2 M€
De plus, le contrat Club Deal signé en 2016 avec nos partenaires financiers a été étendu jusqu'au 30 juin 2023.

III. Evènements post clôture

3.1 Achat Activités

En date du 31 janvier 2023, l'associé unique a pris la décision ci-dessous :

Résiliation totale du contrat de distribution signé avec la filiale finlandaise Fisträ pour les produits des marques Quiksilver, Roxy, Billabong, RVCA et Element afin d'une reprise en direct par la société des droits de distribution wholesale.

3.2 Autres

En date du 31 mars, Authentic Brands Group (ABG) est entré dans une période d'exclusivité et a fait une offre ferme d'achat de Boardriders Inc. sous réserve de la consultation de certains représentants du personnel de Boardriders et à certaines conditions réglementaires de clôture et approbations.
La finalisation de la transaction prendra environ trois à six mois.

IV. Continuité d'exploitation

La société a procédé à une mise à jour de ses prévisions de trésorerie en intégrant son nouveau plan de financement et ses nouvelles hypothèses de croissance, au mieux des informations disponibles à date.

La société bénéficie du soutien financier de sa maison mère Boardfrères Inc. jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2023.

La direction estime que l'application du principe comptable de continuité d'exploitation pour l'arrêté des comptes du 31 octobre 2022 reste appropriée.

V. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément au règlement comptable de l'Autorité des normes comptables ANC 2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
 - Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - Indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

5.1 Immobilisations incorporelles

Le prix d'achat des logiciels informatiques est porté à ce poste. Ils sont amortis conformément aux dispositions fiscales en vigueur sur une durée pouvant aller de un an à trois ans, selon la nature des logiciels.

Les fonds commerciaux sont comptabilisés selon leur prix d'acquisition. Une dotation de dépréciation est inscrite en comptabilité lorsque la valeur du fonds est inférieure à sa valeur nette comptable.

5.2 Immobilisations corporelles

Les éléments corporels sont évalués :

- à leur coût d'acquisition, qui correspond au prix d'achat majoré des frais accessoires (biens acquis à titre onéreux)
- à leur coût de production (biens produits),
- à leur valeur vénale (biens acquis à titre gratuit).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire, en fonction de leur durée d'usage :

Construction	Linéaire	5 à 30 ans
Agencement & aménagement des constructions	Linéaire	5 à 30 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	2 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	2 à 10 ans
Matériel industriel	Linéaire	1 à 10 ans

5.3 Participations et autres titres immobilisés

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, hors frais d'acquisition.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

5.4 Stocks

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les intérêts des emprunts dédiés à la production sont toujours exclus de la valorisation des stocks

Lorsque la valeur brute déterminée suivant les modalités précédentes est supérieure au cours du jour ou à la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, une dépréciation des stocks est comptabilisée pour le montant de la différence.

5.5 Créances clients et dépréciations

Les créances clients sont enregistrées en fonction de l'incoterm de livraison des marchandises. Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les créances échues depuis plus de 90 jours (hors contentieux et redressement judiciaire), ainsi que les clients contentieux et les clients en redressement judiciaire, quelque soit leur ancienneté, sont provisionnés pour la totalité de leur créances, diminuée de la part couverte par l'assurance crédit.

Le Factor représente au 31 octobre 2022 la somme de 8 651 522 €.

5.6 Créances et dettes

Les créances et dettes sont telles qu'elles apparaissent dans le tableau "état des échéances des créances et dettes" annexé ci-après.

Na Pali a mis en place depuis le 31 octobre 2006 une nouvelle méthode de prix de transfert à ses filiales de distribution et ses magasins de détail. Compte tenu de la très forte dépendance des filiales (directes et indirectes) vis-à-vis de Na Pali, tant au niveau commercial qu'au niveau administratif, il a été décidé de garantir aux filiales un résultat avant éléments exceptionnels indexé sur le chiffre d'affaires.

5.7 Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan représentent la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant les modalités énoncées ci-avant.

La contrepartie des provisions réglementées est comptabilisée en charges exceptionnelles, au poste "Dotations aux provisions réglementées - Amortissements dérogatoires".

5.8 Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur à la clôture de l'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et des créances en devises à la fin de l'exercice est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risque.

5.9 Couvertures à terme et écarts de conversion

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice pour la partie non couverte par un contrat ferme de vente ou d'achat de devises à terme. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises au cours de clôture est portée au bilan en "écart de conversion" actif ou passif.

Ecart de conversion actif au 31/10/2022

8 657 447 €

Engagements à terme relatifs aux devises au 31/10/2022

163 444 279 €

Il s'agit des contrats à terme dont les échéances sont comprises entre novembre 2022 et octobre 2023. Les pertes et gains de change sont comptabilisés en fonction de l'écart entre le cours de réalisation de chaque opération de change et le cours moyen de couverture utilisé pour la comptabilisation des achats et des ventes.

5.11 Effectifs

L'effectif moyen du personnel sur l'exercice 2022 est de :

679

L'effectif moyen du personnel sur l'exercice N-1 est de :

715

5.12 Impôt sur les sociétés

NA PALI fait partie de l'intégration fiscale dont la tête d'intégration est Pilot SAS depuis le 1er novembre 2005. Les relations entre la société mère Pilot et la filiale sont régies par une convention d'intégration fiscale.

Crédit d'impôt:

Au titre du 31/10/2022, Na Pali n'a comptabilisé aucune créance vis-à-vis de PILOT, tête de l'intégration fiscale.

5.13 Comptes consolidés

Les comptes de NA PALI SAS sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes de Boardirders Inc, société de droit américain domiciliée 5600 Argosy Circle # 100, HUNTINGTON BEACH, CA 92649.

5.14 Engagement de retraite

La provision des indemnités de départ à la retraite est comptabilisée en engagement hors bilan.

Entreprise

Personnel concerné : Cadres Dirigeants, Cadres, TAM, Employés et Ouvriers
Convention Collective : HABILLEMENT (Industries de l)

Masse salariale : 29 804 117 €

Evolution des salaires :

*Cadres Dirigeants: 2%

*Cadres: 2%

*TAM: 2%

*Employés: 2%

Valeur du fonds existant au 31/10/2022: 669 432 €

Taux de rotation du personnel (turn over) :

- Cadres Dirigeants : Tranche d'âge Turn over
De 14 ans à 62 ans 10,99 %

- Cadres : Tranche d'âge Turn over
De 14 ans à 62 ans 10,99 %

- TAM : Tranche d'âge Turn over
De 14 ans à 62 ans 10,99 %

- Employés : Tranche d'âge Turn over
De 14 ans à 62 ans 10,99 %

- Ouvriers : Tranche d'âge Turn over
De 14 ans à 62 ans 10,99 %

Hypothèses

Date d'effet : 31 octobre 2022

Mode de départ à la retraite : Départ à l'initiative du salarié

Taux moyen de charges sociales : 41 %

Table de mortalité pour l'actualisation : TH00-02 pour les hommes et TF00-02 pour les femmes

Taux d'évolution estimée du PASS : 2,00 %

Méthode de calcul : Prospective

Méthode d'amortissement : Amortissement immédiat de la totalité des droits acquis

Gestion financière : en euros

Taux de rémunération net du fonds* : ,57 %

Frais sur versements : 1 %

Frais sur encours : 0,90 %

*Ce taux est fourni à titre indicatif. Le taux de rémunération dépend des fluctuations des marchés financiers sans garantie de rémunération minimum.

5.15 Engagement hors bilan

a) Engagements donnés:

Octroi de deux cautions auprès de la BNP Paribas et Crédit Agricole pour sa filiale indirecte espagnole Boardriders Trading Espana à hauteur de 313 291 €.

b) Engagements reçus:

La société a accordé à ses filiales depuis l'exercice 1997/1998 plusieurs abandons de créances avec clause de retour à meilleur fortune. Au 31 octobre 2022, le cumul de ces abandons s'élève à 5 587 391 €.

Garantie reçue de la banque Société Générale pour le paiement des sommes dues à la Direction Générale des Douanes au titre des droits et taxes pour un montant de 500 000 €.

Effectifs

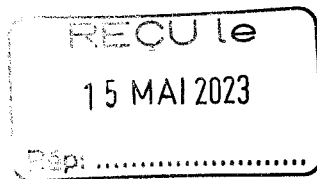
Effectif	Effectif moyen salarié		Effectif moyen mis à la disposition de l'entreprise		Effectif moyen global	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Mandatataire						
Ingénieurs et Cadres	298	291			0	0
Agents de maîtrise	226	230			288	291
Employés et techniciens	174	237			226	230
Ouvriers					174	237
Autres					0	0
TOTAL	698	758	0	0	698	758

L'effectif moyen du personnel est de :

679

THEMIS

Cabinet d'avocats - BIARRITZ
Vincent GUADAGNINO & ASSOCIÉS



19 MAI 2023
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
1 avenue Marie Anne de Neubourg
64100 BAYONNE

BIARRITZ, le 12 mai 2023

Vincent GUADAGNINO
Avocat associé

Hélène MORNET-CALLEAU
Avocate associée

Clément KESCH
Avocat associé

Peio TELLIER
Avocat en collaboration

Elorri MICHELENA
Avocate en collaboration

Fanny GARCIA JANIS
Avocate en collaboration

Dossier : NA PALI (SAS)
N/Réf. : VS00069/HM/SP
Dossier suivi par Stéphanie PINTO

Objet : Dépôt des comptes de l'exercice clos le 31/10/2022

Mesdames,

Je vous prie de bien vouloir trouver aux fins de dépôt au greffe, un dossier concernant la société NA PALI, savoir :

- un exemplaire de la résolution d'affectation du résultat,
- un exemplaire du bilan.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, l'expression de mes sincères salutations.

P/O Hélène MORNET-CALLEAU

Espace Diorama / Kleber
Boulevard de Cascaïs
64200 BIARRITZ
Tél. 05 59 42 30 55
themis@themis-associes.com
www.themis-associes.com

Société d'Exercice Libéral d'Avocats
à Responsabilité Limitée au
Capital de 135,000 euros.
RCS BAYONNE 484 623 095

